

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-ARMAGNAC  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°28-2026

**Séance du lundi 27 avril 2026**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
<b>42</b>	<b>40</b>	<b>42</b>

L'an deux mille vingt-six et le lundi vingt-sept avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle d'animation de NOGARO sous la présidence de M. GOUANELLE Vincent et sur sa convocation.

**Etaient présents** : ARBLADE-LE-HAUT : TROQUEREAU Christelle, BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, BOURROUILLAN : GOUANELLE Vincent, CAUPENNE d'ARMAGNAC : GUICHEBAROU Patrick et ORTEGA Josiane, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, MATHIEU Jean-Marie, LAPEYRE Anne, SAINT-LANNES Claude et TRUCHAT Romain, ESPAS : CAZERES Pierre, LANNE-SOUBIRAN : GARRALON Hervé, LAUJUZAN : LASSALLE Patrick, LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : LACOSTE David, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : GARBAY Stéphane, SOULES Philippe et CAPDEPONT Pierre, MONGUILHEM : LEYMARIE Thierry, MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe, MORMES : SPOERRY Quitterie, NOGARO : PEYRET Christian, CARRERE-CAMPISTRON Christine, DROUARD Jean-Claude, MARTINOT Maryse, FRANCH Patrick, MARQUE Christine, LAFFORGUE Daniel, DUFAU David, MARQUE Magali, PERCHEDE : CUVELLIER Isabelle, SAINT-GRIEDE : BOUSSES Jean-Claude, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Éric, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SALLES d'ARMAGNAC : FAGET Dominique, SION : BRAGAGNOLO Michel, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : BALAINE Nicolas, URGOSSE : COLLAVINO Gérard.

**Absents excusés** : CRAVENCERES : BAILLET Jérôme (pouvoir à GOUANELLE Vincent), NOGARO : QUITADAMO Justine (pouvoir à CARRERE-CAMPISTRON Christine).

**Date de la convocation**

16 avril 2026

Publication

30 avril 2026

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Création des commissions thématiques intercommunales, attribution de la responsabilité aux vice-présidents et inscription des élus

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Monsieur Vincent GOUANELLE, Président, expose aux membres du Conseil Communautaire le projet d'organisation en commissions thématiques proposé par le Bureau, ainsi que les propositions d'attributions aux vice-présidents.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire

**APPROUVE**, à l'unanimité, l'organisation suivante :

- « Enfance et jeunesse », sous la responsabilité de Patrick GUICHEBAROU ;
- « Finances et affaires générales », sous la responsabilité d'Éric ARTIGOLE et de Justine QUITADAMO ;
- « Développement économique » sous la responsabilité de Christian PEYRET ;
- « Convention Territoriale Globale », sous la responsabilité de Quitterie SPOERRY ;
- « Travaux, grands projets et SPANC », sous la responsabilité de Claude SAINT-LANNES ;
- « Aménagement, agriculture, gestion de l'eau », sous la responsabilité de Philippe SOULES ;
- « Voirie », sous la responsabilité de Thierry SAINT-MARTIN ;
- « Culture et sport », sous la responsabilité de Romain TRUCHAT ;
- « Communication », sous la responsabilité d'Anne LAPEYRE ;
- « Tourisme », sous la responsabilité de Stéphane GARBAY.

**APPROUVE**, à l'unanimité, l'inscription des conseillers municipaux au sein des commissions thématiques conformément à l'article L. 5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Président,



Vincent GOUANELLE.

*Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (Villa Noulibos 50 cours Lyautey 64010 PAU Cédex ; Téléphone : 05 59 84 94 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.*